

**Madame la Ministre de la santé
Ministère de la Santé et des Sports**

**14 Avenue Duquesne
75700 Paris**

Paris, le 13 janvier 2010

Objet : Les projets de décrets concernant la mise en place des ARS

Madame la Ministre,

L'association nationale des intervenants en toxicomanie et addictologie (anitea) et la fédération des acteurs en alcoologie et addictologie (F3A) que nous présidons, fédèrent 85 % du dispositif médico-social en addictologie. Membres de l'UNIOPSS, nous avons pu prendre connaissance des 4 premiers projets de décret concernant les instances de pilotage et de concertation dans le cadre de la mise en place des Agences Régionales de Santé.

Le projet de décret relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie est particulièrement inquiétant dans sa forme actuelle. En effet, sa composition et ses modalités d'organisation modifient complètement ce lieu de consultation et de démocratie, du fait notamment :

- de la représentation importante des décideurs et financeurs publics largement supérieure à celle des représentants des usagers,
- une modalité de représentation des associations par un appel à candidature laissé à la discrétion du Directeur général de l'ARS sans s'appuyer sur les unions ou fédérations représentatives,
- une commission permanente réduite à 15 membres et avec un nombre différent de représentants par collège
- un cloisonnement des commissions spécialisées travaillant sans délégation claire de l'assemblée plénière.

Par ailleurs, dans ce projet de décret ainsi que dans celui relatif au mode de fonctionnement des conférences de territoire, le secteur médico-social en addictologie est absent de chacune des instances.

Nous demandons donc que le champ de l'addictologie médico-sociale soit expressément mentionné dans la composition de la conférence régionale de santé et d'autonomie et dans la composition des conférences de territoire. De même, dans l'article 10 5° du projet de décret de la CRSA concernant la composition des commissions et formations spécialisés, les personnes concernées par les addictions accompagnées dans les CSAPA et les CAARUD doivent être rajoutées.

En vous remerciant par avance des suites que vous donnerez à notre demande et restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Patrick FOUILLAND
Président de la F3A



Jean Pierre COUTERON
Président de l'anitea

